

ENTREVUE BARRAGE MAIRIE LA FARLEDE (30 SEPT 2013)

Les responsables de l'association de défense des usagers de l'eau ont été récemment reçus par Monsieur Raymond Abrines et son premier adjoint Monsieur Flour pour faire le point sur le dossier EAU à 3 mois de l'échéance des contrats tenus par Véolia depuis 30 ans.

Barrage83 revendique toujours la gestion publique de l'eau, confortée dans sa conviction par l'opacité de la gestion déléguée, l'impossible contrôle des comptes par les élus et particulièrement l'indexation inflationniste du tarif semestriel sur nos factures.

Les élus farlédois ont opté, on le sait, pour la gestion déléguée et le moment du choix de la société distributrice est fixé au 15 nov.

Les élus devront jouer finement d'autant plus que la facture d'eau des Farlédois revue à la baisse en janvier 2012 suite à la révision quinquennale de 2011 est nettement repartie à la hausse au 1er semestre 2013. **3,31 €**, 14 centimes de plus par mètre cube soit une augmentation de **5,6 %** en un an !!! Preuve pour Barrage qu'en dépit de la bonne volonté des élus, de l'aide « d'expert » pour renégocier nos contrats en 2010, Véolia récupère en quelques semestres les baisses consenties.

L'ennui est que la concurrence dans le domaine de l'eau se fait rare et que la bataille que se sont livrés les marchands d'eau il y a 3 ans à Cuers, Hyères et Solliès-Pont, au bénéfice des usagers semble de l'histoire ancienne...

Aux récents appels d'offres de Solliès-Toucas et Belgentier peu de candidats ; un seul pour l'eau à Belgentier, un seul pour l'assainissement à Toucas, un seul pour le contrôle des fosses septiques à la CCVG...

La loi Sapin de 1993 encadre la délégation de services publics, elle est sensée assainir ces marchés, imposer une concurrence libre et non faussée. Elle reste on le voit inefficace en ce qui concerne les monopoles.

Quelle sera dans de telles conditions la marge de manœuvre des élus farlédois ?

Les usagers peuvent-ils espérer le juste prix que réclame Barrage 83 depuis...18 ans ? Nous suivrons ce dossier.